

SECTEUR D'AFFAIRES ET DE COMMERCE

Soutien de la vitalité commerciale

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Atténuation des nuisances liées au bruit

PATRIMOINE BÂTI

Protection et mise en valeur

SECTEUR D'EMPLOIS DIVERSIFIÉS

Diversification et intensification des activités

PAYSAGE URBAIN ET QUALITÉ DE L'ARCHITECTURE

Amélioration du paysage urbain de l'autoroute 40 et de l'autoroute Décarie

SECTEUR INDUSTRIEL

Consolidation du secteur

SECTEUR MIXTE

Diversification et intensification des activités

QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE

Soutien de la vitalité commerciale du centre de l'arrondissement

SECTEURS À TRANSFORMER

Requalification et réaménagement des secteurs

RÉSEAU ROUTIER

Liens routiers à l'étude



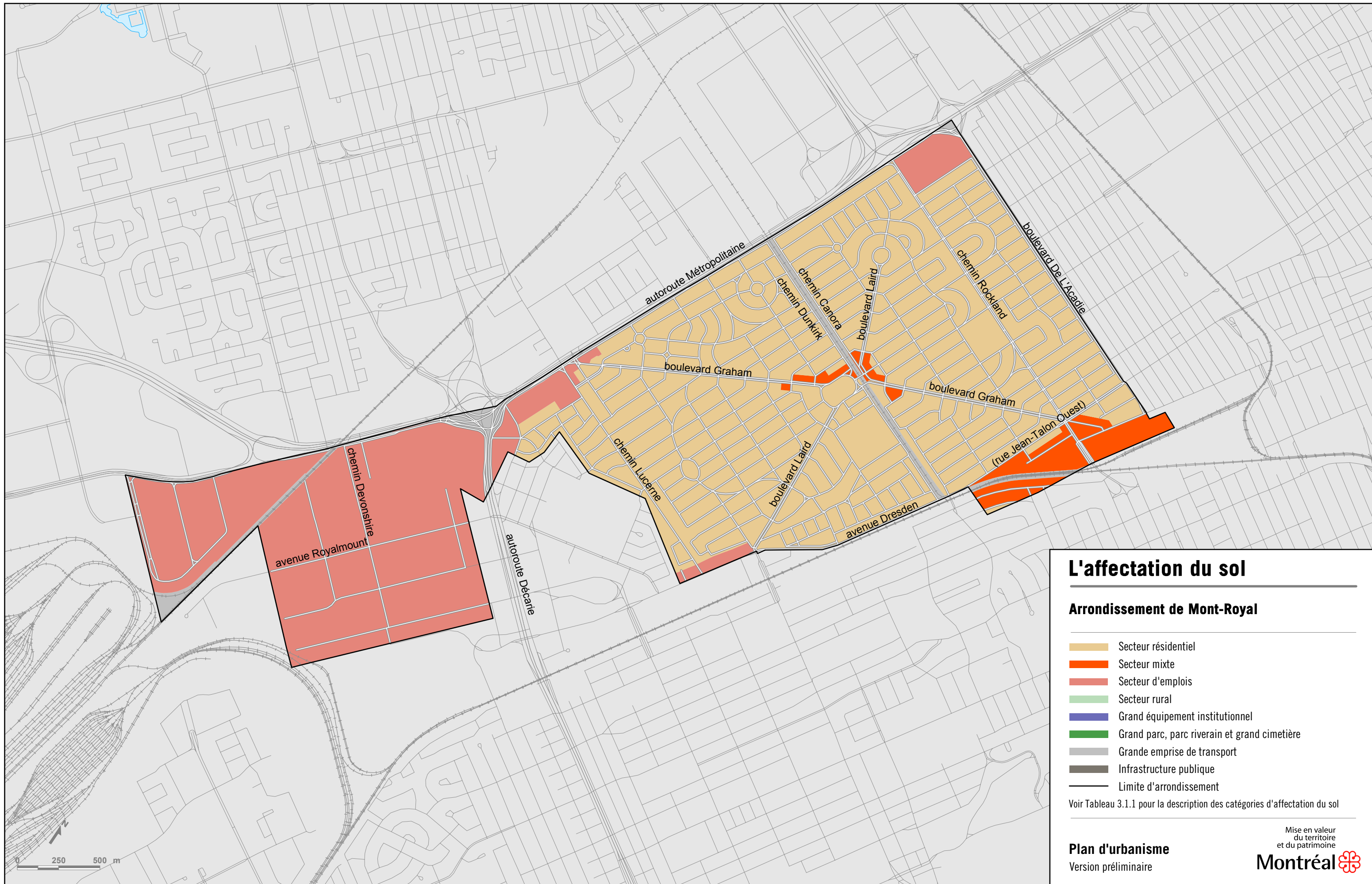
Avril 2004

La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Mont-Royal

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur du territoire et du patrimoine
Montréal



L'affectation du sol

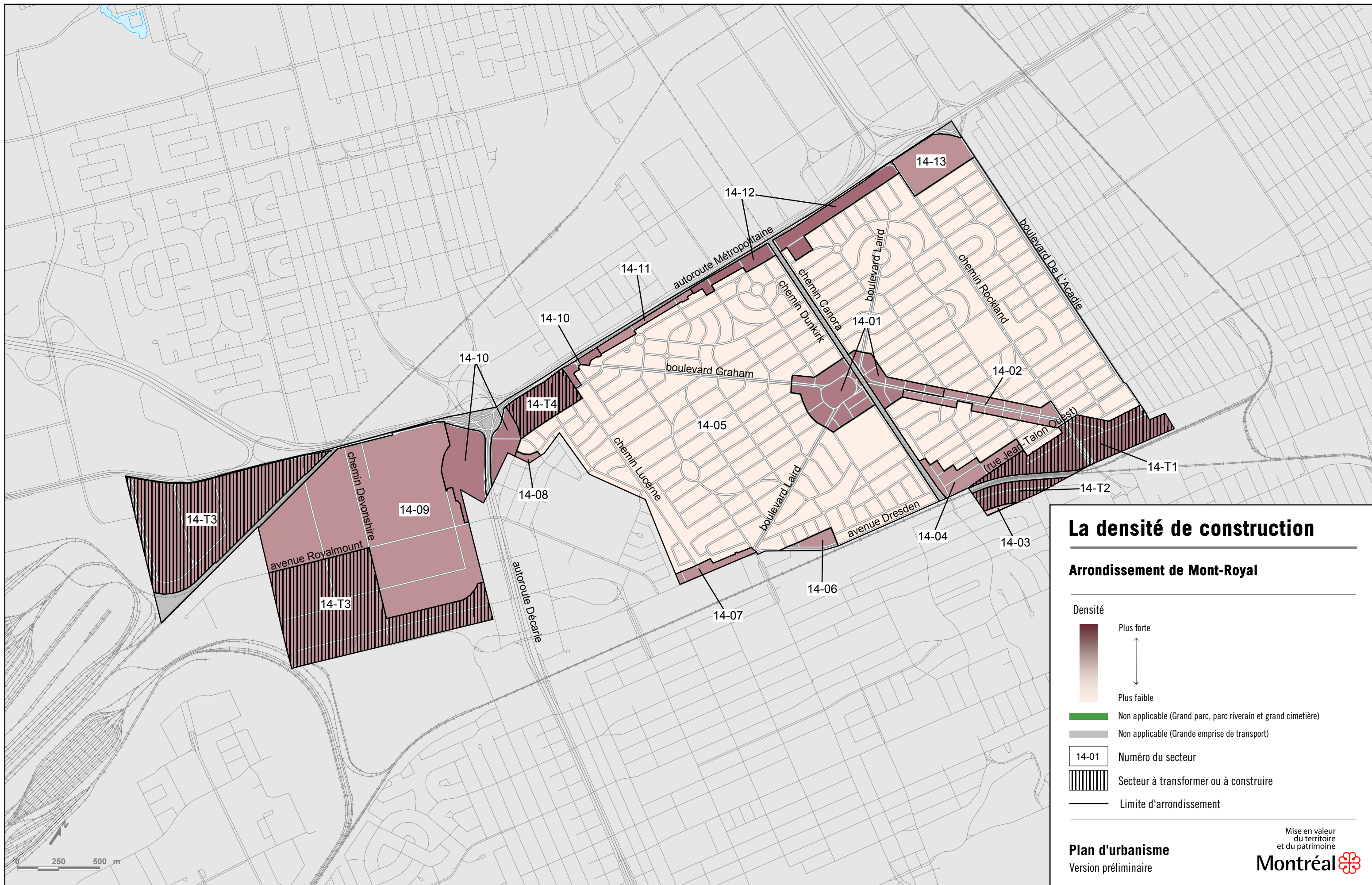
Arrondissement de Mont-Royal

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'emplois
- Secteur rural
- Grand équipement institutionnel
- Grand parc, parc riverain et grand cimetière
- Grande emprise de transport
- Infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal



14 Arrondissement de Mont-Royal

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 14-01 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- implantation isolée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-02 :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-03 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-04 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- implantation jumelée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-05 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 14-06 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-07 :

- bâti de deux à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 14-08 :

- bâti de trois à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-09 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-10 :

- bâti de deux à huit étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

Secteur 14-11 :

- bâti de deux ou trois étages hors-sol;
- implantation jumelée ou contiguë;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-12 :

- bâti de quatre à huit étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen.

Secteur 14-13 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé.

14 Arrondissement de Mont-Royal

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 14-T1 :

- bâti de deux à cinq étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol élevé;
- C.O.S. minimal : 1,5;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 14-T2 :

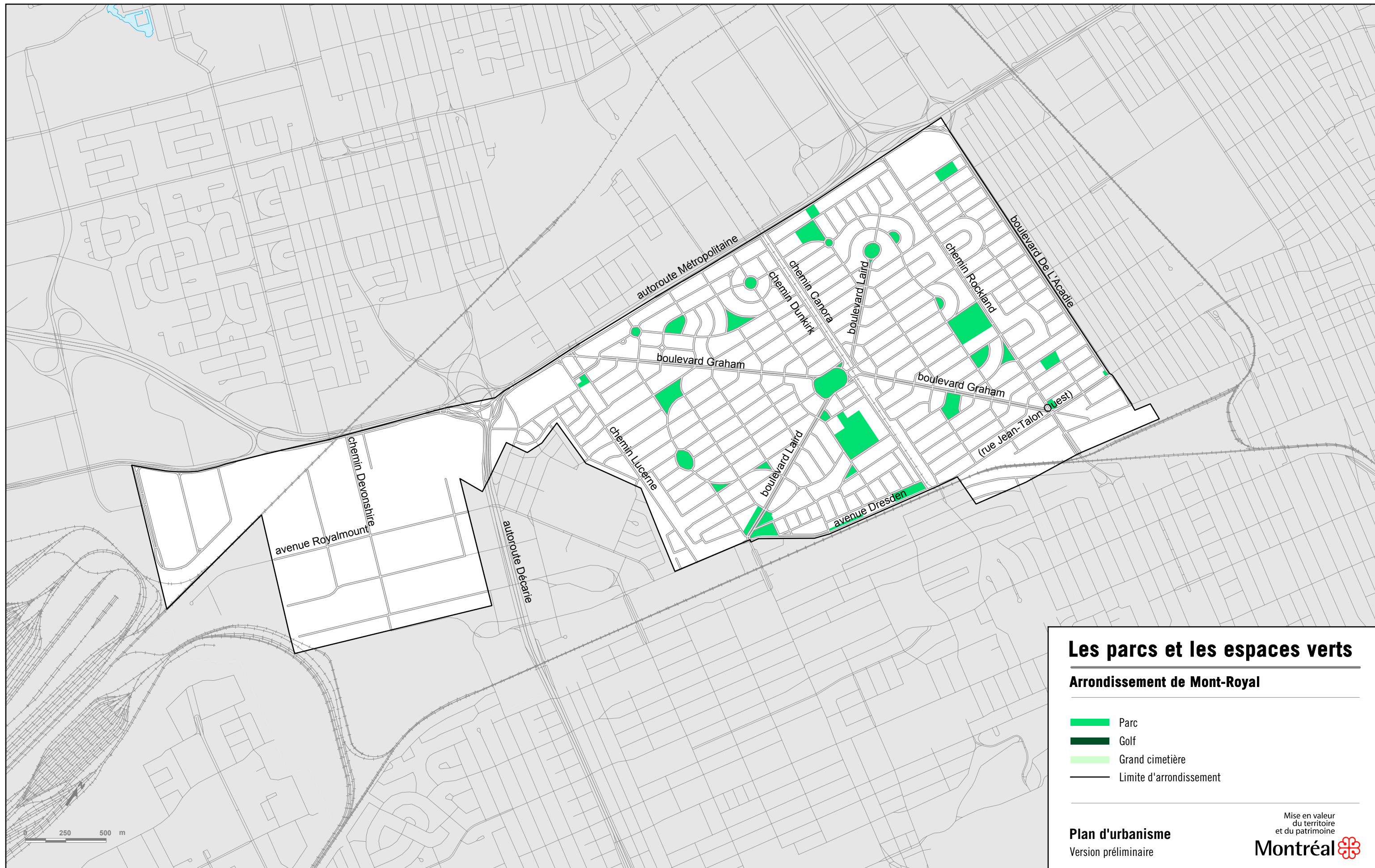
- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol élevé;
- C.O.S. minimal : 1,5;
- C.O.S. maximal : 5,0.

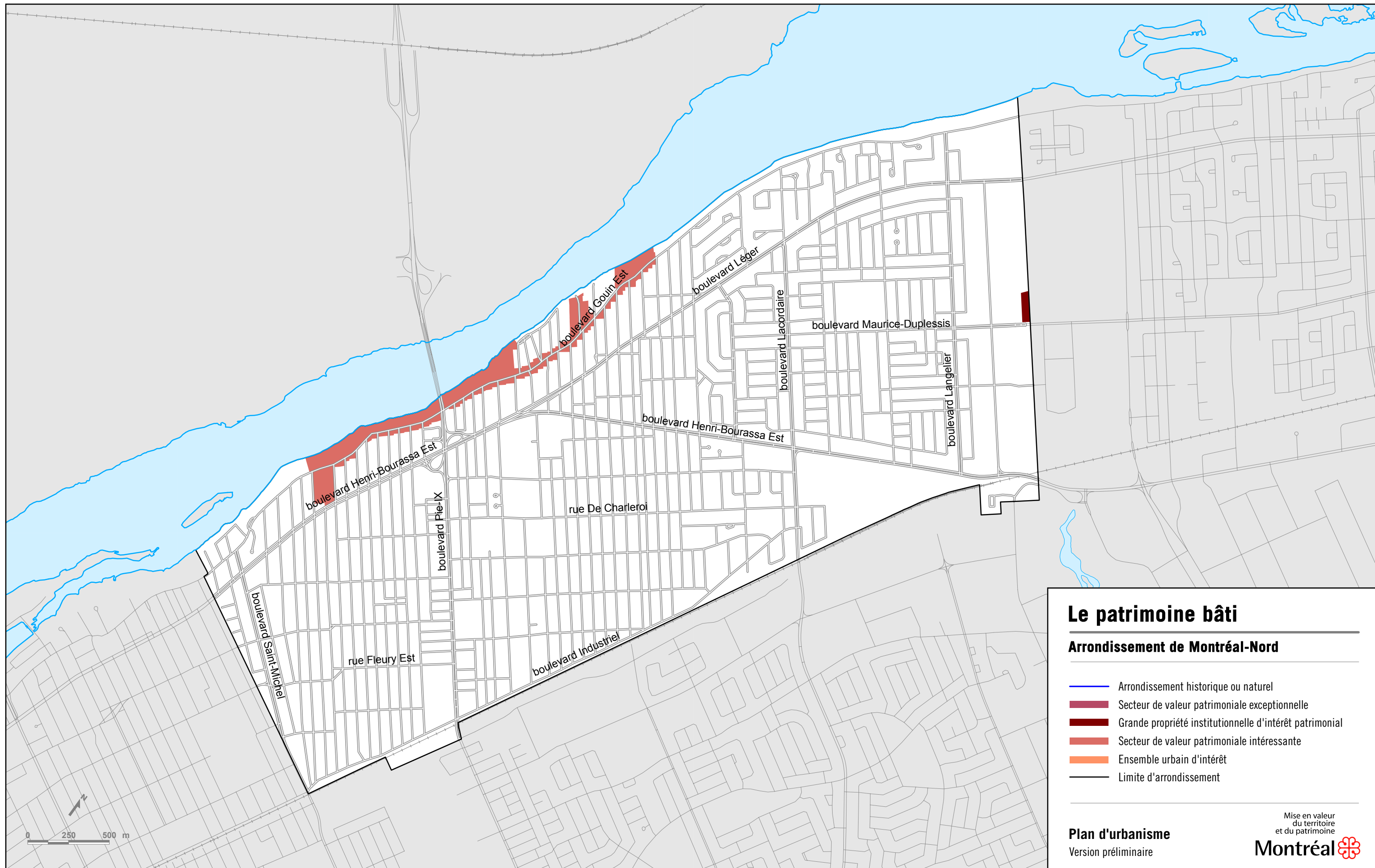
Secteur 14-T3 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 4,0.

Secteur 14-T4 :

- bâti de deux à six étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol moyen ou élevé;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 4,0.





Le patrimoine bâti

Arrondissement de Montréal-Nord

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Grande propriété institutionnelle d'intérêt patrimonial
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme
Version préliminaire

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal